

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Sans doute, mais ceci aussi est important, et constitue un engagement beaucoup plus solide que la déclaration d'intention.

M. MACNAUGHTON: Vraiment? Que signifie «autorisé par le gouvernement du Canada?» J'aimerais poser quelques questions si possible.

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. Macnaughton:

D. Si le Canada se retirait complètement du projet, pourriez-vous nous dire si, selon vous, d'autres compagnies, personnes ou particuliers s'y intéresseraient?—R. Une compagnie de finance de New-York m'a fait demander par l'entremise d'un des fondateurs si l'édifice serait à vendre et à quelles conditions. Une compagnie industrielle de New-York et un gouvernement étranger ont demandé des renseignements.

D. Des renseignements à quel sujet? En vue d'acheter l'édifice?—R. Pour l'acheter, en assumant la direction et les obligations. Je dirais de plus qu'on nous a demandé si nous accepterions les obligations de ce gouvernement en paiement; je n'en connais pas plus long.

D. Est-il possible de nous dire le nom de ce gouvernement?—R. Je ne le connais pas. Cette demande a été faite par l'entremise d'un de nos agents de location.

D. A votre connaissance, quelles compagnies canadiennes ont présenté des déclarations d'intention?—R. D'abord, il y avait la compagnie «Anderson», et la compagnie *Abitibi Paper* qui ont demandé un bail sûr. Je n'en connais pas d'autre.

D. On me dit que la *Consolidated Mining and Smelting* aussi a demandé un bail.—R. Un instant. On m'a enlevé une autre lettre. J'avais une lettre d'une personne de Montréal datée du 31 décembre. Elle a été livrée chez moi à ma maison d'Oakville, puis elle a été envoyée à Toronto. Cette personne voulait louer des bureaux dans la Maison du Canada, et elle s'inquiétait de la tournure des événements. Il y a d'autres compagnies canadiennes aussi qui voulaient louer des bureaux. C'est cette lettre que j'avais dans mes dossiers.

D. Vous voulez dire que c'était une question de bonne foi de la part des compagnies canadiennes?—R. Elles voulaient savoir ce que ferait le gouvernement canadien, je leur ai donc dit d'attendre après le 17 parce que j'allais à Ottawa voir ce qui en était.

M. Walker:

D. En attendant qu'elles signent un bail, est-ce que vous ne considéreriez pas ces documents comme des engagements?—R. Non, mais je considérerais les intéressés comme engagés après une lettre d'engagement ou une déclaration d'intention.

M. Macnaughton:

D. Auriez-vous l'obligeance de nous donner le détail de la répartition financière entre les initiateurs du projet et vos associés? Quel est le montant du placement?—R. Nous avons prévu une hypothèque de 6 millions de dollars qui restera en garantie s'ils l'acceptent.

D. Qui avance les fonds?—R. La *Prudential Life*, à 4½ p. 100. Les par-rains de l'entreprise ont \$2,800,000 comptant des obligations en seconde hypothèque à 4 p. 100, mais aucun intérêt n'est payable avant la construction de l'édifice. Quelques fondateurs et la compagnie de M. Zeckendorf ont mis \$750,000 il y a juste un an.